

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 19 Février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCAION : 15 Février 2024
--

L'an deux mil vingt quatre et le dix neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient excusés : Valérie DEJOUR (pouvoir à Agnès NELIAS) - Christian RULLIAT (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Olivier AIGLON) - Virginie BLUM (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX (pouvoir à Yves BELTRAN)

Secrétaire de séance : Frédérique BARNOUD

Date de convocation : 15 février 2024

D/2024-022

Objet de la délibération : Affectation des résultats chaufferies bois 2023

Madame la Maire présente les résultats de l'exécution budgétaire 2023 chaufferies bois.
Il convient de procéder à l'affectation des résultats

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, la Maire,

- Après avoir entendu le Compte Administratif chaufferies bois, de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de : 11 432.72 €,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit cumulé d'investissement de : 28 539.15 €,
- Constatant les Restes à Réaliser (RAR), en dépenses, de 25 674.20 € et, en recettes, de 0.00 €, soit un excédent en RAR de 25 674.20 €, et un résultat cumulé d'investissement déficitaire de 2 864.95 € avec RAR.

DECIDE, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : **2 864.95 €**
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : **8 567.77 €**

- Résultat d'investissement :

- Déficit cumulé d'investissement (ligne D001) : **28 539.15 €**
- Affectation depuis la section de fonctionnement (ligne R 1068) : **2 864.95 €**

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Frédérique BARNOUD Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------------	---	---	---

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : - 4 MARS 2024
Publication ou notification du : - 4 MARS 2024
Publication site internet le : - 4 MARS 2024
Affichage de la liste des délibérations le : 23/02/2024